vont en faire autant. Je voudrais un vote libre sur cette question. Au moment du vote, je serai curieux de constater le nombre des absences. Cela va être intéressant de voir combien de députés vont se tenir derrière les rideaux. Dans un vote de cette sorte, chaque député devrait se lever et se prononcer pour ou contre.

J'estime qu'il y a quelque chose de plus fondamental, dans cette question de drapeau, qu'un drapeau national. Chez nous, nous sommes Canadiens depuis des générations. Les Canadiens habitaient le Canada en 1776. Je peux vous assurer que si vous nous poussez trop fort, nous allons nous déplacer au Nord et au Sud. En effet, je déménagerais volontiers au Sud dès demain, étant donné certaines circonstances.

Nous avons payé ce chemin de fer de tant de milles de long, construit dans une région désertique. Si vous n'aimez pas les gens de l'Ouest, nous partirons. Nous nous dirigerons vers le Nord et vers le Sud, et je suis sûr que ce serait avantageux pour nous, du point de vue économique d'agir ainsi. C'est là une chose à laquelle les membres du parti libéral devraient songer, car nous pouvons fort bien régler cette question comme nous l'entendons. Vous croirez peut-être que la chose n'est pas possible, mais je vous rappelle que tout est possible. Nous en avons assez de recevoir des ordres d'une minorité. Montrons-nous pratiques à ce sujet.

Des voix: Honte!

M. Clancy: Il n'y a absolument rien de honteux à cela. Les Anglais sont ici depuis longtemps et nous serons ici encore longtemps. (Exclamations)

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre, s'il vous plaît!

M. Clancy: Asseyez-vous. Je connais les noms de ceux-là qui ont déjà pris une décision au sujet de cette question. Je rappelle aux honorables députés que j'ai le droit de dire ce que je pense ici. Je déclare formellement que vous devez prendre garde de pousser les habitants de l'Ouest canadien aux extrêmes.

Monsieur l'Orateur, puis-je déclarer qu'il

est six heures?

## LA COMMISSION DE LA RÉGIE INTÉRIEURE

MOTION TENDANT À L'ADOPTION DU RAPPORT

L'hon. G. J. McIlraith (président du Conseil privé de la Reine): Monsieur l'Orateur, comme il est six heures, puis-je revenir aux motions? Sauf erreur, les leaders de tous les partis à la Chambre se sont entendus sur ce point.

M. l'Orateur suppléant: La Chambre y consent-elle?

Des voix: Entendu!

M. l'Orateur suppléant: Nous revenons donc aux motions.

L'hon. M. McIlraith propose::

Que le rapport présenté le 23 juin 1964 par la Commission de la régie intérieure et qui figure au Procès-verbaux du 27 juillet 1964, soit maintenant adopté.

(La motion est adoptée.)

M. l'Orateur suppléant: L'honorable député de Winnipeg-Sud-Centre désire-t-il prendre la parole?

L'hon. M. Churchill: Je n'ai aucune question à poser, monsieur l'Orateur.

(A six heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)